



Métropole Grand Nancy

Chauffage : Pensez à la Prime Air Bois

Lancée en janvier 2024 pour une durée de trois ans, la Prime Air Bois est une aide financière sans conditions de ressources destinée aux particuliers résidant dans la Métropole du Grand Nancy, qui souhaitent renouveler leurs appareils de chauffage au bois.

Publié le 3 octobre 2025

La Prime Air Bois est destinée aux propriétaires afin de les aider à changer leur ancien appareil de chauffage au bois, qu'il s'agisse d'une cheminée à foyer ouvert ou insert, d'un poêle ou encore d'une chaudière datant d'avant 2005.

C'est une aide forfaitaire **d'un montant minimal de 1500 € et maximal de 2500 €** versée directement aux propriétaires pour la mise au rebut d'un ancien appareil de chauffage ou d'occasion labellisé Flamme verte ou inscrit au registre d'équivalence Ademe.

Cette prime vise à accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants vers des appareils de chauffage performants et ainsi **améliorer à la fois la qualité de l'air et le confort de chauffage**.

Elle a concerné plus de 250 foyers en 2024 et a permis d'éviter l'émission de plus de 8 tonnes de particules fines par an.

La mesure bénéficie directement aux habitants des communes de la Métropole du Grand Nancy, favorise l'activité économique du territoire et sert un enjeu d'intérêt public en contribuant à la diminution de la pollution à l'échelle de la Métropole.

Sa mise en œuvre fait l'objet du soutien de l'ADEME pour le compte de l'État et s'inscrit dans le Plan d'Action pour la Qualité de l'Air intégré au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole du Grand Nancy.

Pour en bénéficier, vous devez :

- > Effectuer votre demande auprès de la Métropole du Grand Nancy avant de débiter les travaux
- > Faire appel à un professionnel labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Plus d'informations ici : <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/prime-air-bois>



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence